INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

SEQUANCE

Part I: FR0011660919

UZÈS GESTION

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

L'OPCVM a pour objectif de gestion de délivrer une performance nette de frais fixes de gestion positive sur une durée égale à la durée de placement recommandée et ce, quelle que soit l'orientation des marchés actions de l'Union Européenne et internationaux. Compte tenu de son objectif de gestion décorrélée des marchés financiers, la performance ne s'apprécie pas en fonction des évolutions d'un indice. Le fonds ne dispose donc pas d'indice de référence.

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, la politique d'investissement met en œuvre une gestion active de l'exposition du fonds aux marchés financiers internationaux, notamment aux marchés actions de l'Union Européenne, selon une allocation par classe d'actif discrétionnaire et une gestion des expositions reposant sur des indicateurs de risque propres à la société de gestion.

L'OPCVM s'engage à respecter, via des titres détenus en direct, des OPCVM ou FIA ou des contrats futures listés, les expositions sur l'actif net suivantes :

- **De 0% à 105% maximum d'exposition aux marchés internationaux hors pays émergents d'actions de grande capitalisation, notamment de l'Union Européenne ;**
Dont de 0% à 50% aux marchés d'actions de pays hors Union Européenne.

- De 0% à 100% maximum d'exposition aux marchés de taux internationaux hors pays émergents, d'émetteurs de catégorie « Investment Grade »,
Dont :
- De 0% à 50% d'exposition aux marchés de taux souverains d'une échéance supérieure à 1 an, de toutes zones géographiques, hors pays émergents, via des contrats futures.
- **De 0% à 100% d'exposition au marché monétaire**, en direct ou via des OPCVM ou FIA.

Pour la sélection et le suivi des titres de taux, la société de gestion ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement aux agences de notation. Elle privilégie sa propre analyse de crédit qui sert de fondement aux décisions de gestion prises dans l'intérêt des porteurs.

- 0% à 100% sur des devises hors euro et intra Union Européenne.
- 0% à 50% sur des devises hors euro et hors Union Européenne.

Le cumul des expositions ne dépasse pas 105% de l'actif net.

L'OPCVM est éligible au PEA (plan d'épargne en actions)
L'OPCVM s'engage à respecter un investissement minimum de 75% en actions éligibles au PEA (Plan d'Epargne en Actions).

Le fonds pourra être investi :
- Actions,
- jusqu'à 100% de son actif net en OPCVM de droit français ou étranger, ou dans la limite de 30%, en FIA européens ouverts à une clientèle non professionnelle répondant aux conditions de l'article R.214-13 du Code Monétaire et Financier.

Il peut également intervenir sur des contrats financiers à terme listés (contrats futures), dans un but de couverture ou d'exposition aux risques des marchés d'actions et des marchés de taux européens et internationaux.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation totale

Durée minimum de placement recommandée : Supérieure à deux ans.
« *Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant l'expiration de ce délai* ».

Conditions de souscription et de rachat :
Les ordres sont centralisés chaque jour à 9 heures (J) et exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de Bourse du jour (J).

La valeur liquidative est quotidienne, à l'exception des jours fériés en France au sens de l'article 3133-1 du Code du travail, même si la ou les Bourses de référence sont ouvertes et de jours de fermeture de Bourse (Calendrier Euronext SA).

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	**3**	4	5	6	7

SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR :
Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé.
Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.
Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps
Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Ce fonds est classé dans cette catégorie en raison de la volatilité envisagée de l'évolution de la valeur liquidative compte tenu de la stratégie de gestion mise en œuvre qui implique une exposition totale ou partielle aux marchés d'actions internationaux, en direct et/ou via les contrats financiers tels que des contrats futures.

RISQUES IMPORTANTS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :
Risque de crédit : En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser, entrainant ainsi la baisse de la valeur liquidative.
- Risque lié à l'impact des techniques telles que les produits dérivés : L'utilisation des produits dérivés peut entraîner à la baisse sur de courtes périodes des variations sensibles de la valeur liquidative en cas d'exposition dans un sens contraire à l'évolution des marchés.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts. Ils réduisent la croissance potentielle des investissements

FRAIS PONCTUELS PRELEVES AVANT OU APRES INVESTISSEMENT	
FRAIS D'ENTREE	1% maximum non acquis au Fonds
FRAIS DE SORTIE	0%
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital, avant que celui-ci ne soit investi sur la valeur de souscription de la part de l'OPCVM au jour d'exécution de l'ordre. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS SUR UNE ANNEE	
FRAIS COURANTS (*)	1,17% TTC
FRAIS PRELEVES PAR LE FONDS DANS CERTAINES CIRCONSTANCES	
COMMISSION DE PERFORMANCE	20 % TTC au-delà de 3% de performance nette de frais fixes (frais de gestion et frais externes à la société de gestion) avec high water mark par rapport à la plus haute VL observée au dernier jour de bourse de chacun des 5 derniers exercices. 0.83% pour l'année 2016

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2017. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.
Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer aux pages 5 et suivantes du prospectus de cet OPCVM disponible sur le site internet www.finuzes.fr.
Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

PERFORMANCES PASSEES

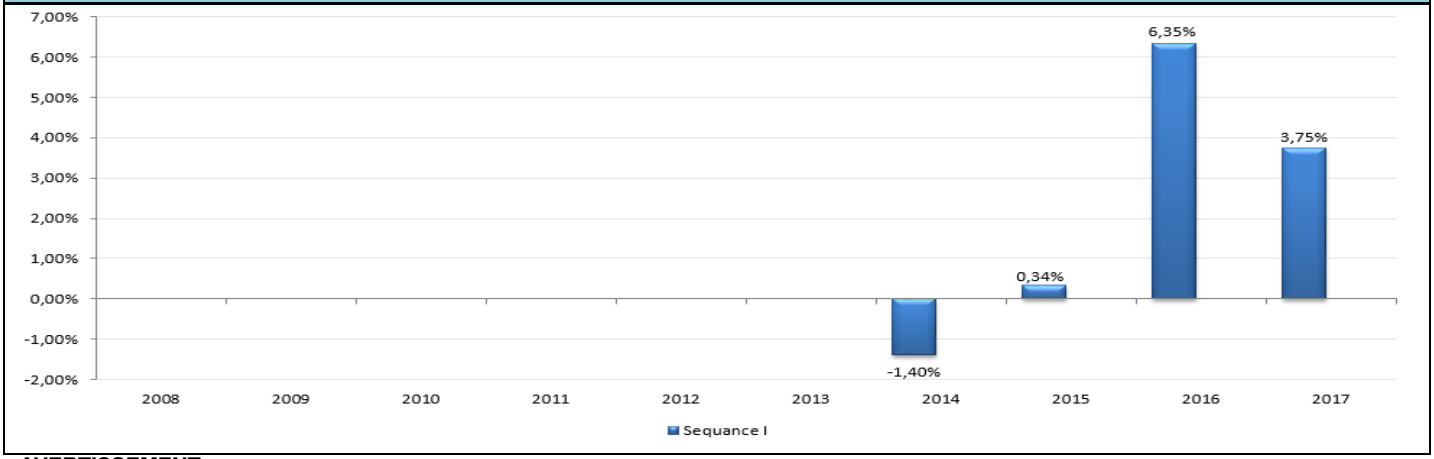

AVERTISSEMENT
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
La performance de l'OPCVM est calculée dividendes et coupons réinvestis, et nette de frais de gestion directs et indirects et hors frais d'entrée et de sortie.

DATE DE CREATION DE L'OPCVM : 21/12/2012 - **Création de la part « I »** : 31/12/2013
DEVISE DE LIBELLE : Euro
CHANGEMENTS IMPORTANTS INTERVENUS AU COURS DE LA PERIODE : Modification de la stratégie de gestion est des fourchettes d'exposition à partir du 16/01/2015. Les performances réalisées jusqu'au 31/12/2014 ont été réalisées dans des circonstances qui ne sont plus d'actualité.

INFORMATIONS PRATIQUES

NOM DU DEPOSITAIRE : **LA FINANCIÈRE D'UZÈS.**
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'INFORMATIONS SUR L'OPCVM (prospectus/rapport annuel/document semestriel) : Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement en français dans un délai de huit jours ouvré sur simple demande écrite du porteur auprès de :
UZÈS GESTION - 10, Rue d'Uzès – 75002 PARIS
ADRESSE WEB : Ces documents sont également sur le site www.finuzes.fr
LIEU ET MODALITES D'OBTENTION D'AUTRES INFORMATIONS PRATIQUES NOTAMMENT LA VALEUR LIQUIDATIVE : Dans les locaux de la société de gestion.
REGIME FISCAL : Eligible au PEA.
Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation.
Cet OPCVM est éligible au régime de l'abattement de droit commun pour une durée de détention pouvant être pratiqué sur le montant net de la plus-value.
L'OPCVM n'est pas assujetti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement de l'OPCVM. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.
La politique de rémunération **d'UZÈS GESTION** est conforme aux dispositions communes à l'Association Française de la Gestion financière (AFG) et répond aux exigences de la norme OPCVM V et AIFM.
La rémunération des gérants de portefeuille et des dirigeants **d'UZÈS GESTION** est composée d'un salaire fixe et comporte une partie variable.

La responsabilité d'UZÈS GESTION ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 04/12/2012.
UZÈS GESTION est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 23/03/2018.